



Déclaration liminaire
FSU / CGT Educ'action
CTA du 15 octobre 2019
Académie de Poitiers

Madame la Rectrice ,
Mesdames et Messieurs les membres de ce CTA

Si bien gouverner, c'est prévoir, c'est aussi tirer leçon de l'histoire. Or l'arrogance qui caractérise le gouvernement en place est ici de mauvais augure. Que la France ait traversé pas plus tard que l'an dernier une crise sociale d'ampleur importe peu, si on en juge au projet de loi de réforme des retraites que le gouvernement s'appête à mettre en œuvre. La **volonté d'instaurer un régime de retraites individuel par points organiserait la baisse du niveau des pensions** et contraindrait les personnels à reculer l'âge de leur départ à la retraite. Le plafonnement à 14% du PIB du financement des retraites alors que le nombre de retraités doit fortement augmenter en est la clé de voûte. Et l'harmonisation des régimes créerait de nouvelles inégalités, particulièrement le cas dans la Fonction publique en mettant fin au calcul des pensions sur les 6 derniers mois, et en intégrant les indemnités et primes, dont on sait qu'elles sont très inégalement réparties dans la Fonction Publique et faibles à l'Éducation Nationale. C'est bien une baisse mécanique et importante du niveau des pensions qui est programmée. Nous ne nous y résignerons pas !

Le gouvernement a compris le tribut lourd que les fonctionnaires, les enseignants en particulier, auraient à payer si cette réforme devait se mettre en place : d'où des tergiversations dont chacun mesure bien qu'elles sont avant tout liées à la proximité des élections municipales ; d'où les discours que l'on a entendus récemment, celui du Président lui-même qui ose pousser l'injure jusqu'à conditionner la revalorisation de nos salaires à une réflexion sur les carrières, sans doute dans son esprit sur le temps de travail et le calendrier des vacances. Jusqu'où pousseront-ils le mépris ? Pour nos organisations syndicales, la revalorisation de nos salaires, carrières est devenue urgente : qu'on en juge à la faible attractivité de nos métiers ! Cette **revalorisation ne doit en aucun cas être l'objet d'un chantage. Elle doit avant tout passer par le dégel et une revalorisation du point d'indice, des débuts de carrière, un rattrapage** et ne pas être liée au développement de l'indemnitaire qui ne ferait qu'accroître les inégalités de carrière.

Le même dogme est partout à l'œuvre, qui fait peser une menace certaine sur le contrat social : la casse des solidarités collectives au profit d'une sacralisation des logiques marchandes et individualistes. Les revers que connaît ce gouvernement ne le ramènent pas davantage à des considérations de justice sociale. Son entêtement paraît bien irresponsable et le ton adopté, faussement conciliant, participe du mépris. La liste est longue des mesures que nous condamnons fermement et que nous continuerons à combattre.

La loi dite de transformation de la Fonction Publique, votée cet été, porte gravement atteinte au statut, lequel- il est utile de le rappeler- ne vise pas seulement à protéger les agents de la Fonction Publique, mais aussi à garantir la qualité du service public et donc ses usagers. Cette loi **entérine la disparition des CHSCT** au moment où tous les voyants sont au rouge concernant la souffrance au travail des agents de la Fonction publique, des personnels de l'éducation nationale. Faudra-t-il d'autres drames tels que le suicide, sur son lieu de travail, de notre collègue Christine Renon- pour que ce gouvernement et le ministre de l'éducation nationale en particulier prennent la mesure de la souffrance au travail qui gagnent tous les personnels ? Les études montrent que le taux de suicide des enseignants est 2,4 fois plus élevé que chez les autres salariés.

La mise en œuvre réglementaire de cette loi, telle que révélée dans les concertations menées au niveau de la fonction publique, confirme que les coups portés aux principes du statut général seront très lourds de conséquences négatives pour les personnels puisque loin de se contenter de **priver les personnels de leur droit « à participer par l'intermédiaire de leurs délégués à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière »**, loin de se contenter de **jeter un voile d'opacité sur les futures opérations collectives de mobilité, de promotion ou d'avancement**, loin de se contenter d'assouplir le recours à

l'emploi contractuel contre l'emploi titulaire, les projets de décrets d'application révèlent peu à peu les contours de l'agenda caché du gouvernement. Cela témoigne d'une approche strictement idéologique, enfermée dans des certitudes managériales et de préjugés, sans rapport avec la réalité des besoins et des nécessités du service public d'éducation, ni même de ses missions, du travail, des carrières des personnels qui, tous les jours, le mettent en œuvre.

L'un des textes concertés prévoit que les mutations des personnels enseignants seront organisées sans le regard critique et utile des commissaires paritaires à même d'éviter des erreurs de gestion lourdes de conséquences. Il va même jusqu'à priver les corps des filières administrative, technique, sociale et de santé d'une mobilité organisée par tableaux annuels de mutations. On le voit : ce n'est pas le souci du service public, pas celui non plus du respect des principes d'égalité de traitement ou de confiance en l'engagement des personnels qui ont dicté cette loi. **La FSU et la CGT Educ'action exigent que tous les corps de fonctionnaires qui concourent au service public d'éducation puissent continuer de connaître une mobilité organisée par tableaux annuels de mutations. Elle attend du ministre qu'il assume sa responsabilité en la matière, qu'il défende l'organisation du service public dont il a la charge.**

Des décrets en préparation au sujet de la **réorganisation territoriale des académies** vont bien au-delà de ce qui nous avait été présenté en juillet et qui nous avait déjà interpellés. La vraie fausse fusion des académies avance à marche forcée. Les lignes stratégiques d'utilisation des BOP seraient définies au niveau de l'académie de région ;les rectorats actuels deviendraient probablement de simples centres de gestion des budgets de personnels, des opérations de gestion collective globale. Cela s'accompagnerait évidemment tôt ou tard de transferts de postes administratifs. Nous ne sommes pas dupes. Nous le combattons aussi.

Nos organisations syndicales tiennent à dénoncer **l'opacité dans laquelle s'opère la revalorisation de l'IFSE**. Les éléments nationaux qui ont fondé les propositions faites ici n'ont pas été portés à notre connaissance. En l'état, le projet présenté ce jour creuse encore davantage les inégalités entre les métiers et de fait, entre les collègues. L'esprit de la note de cadrage du juillet 2019 n'est pas respecté.

En matière d'éducation, les organisations, les personnels sont chaque année davantage malmenés du fait de budgets resserrés, de l'avalanche de réformes idéologiques et d'injonctions arbitraires qui entament le sens de nos métiers. Au mépris du dialogue social, de l'avis du CTM, le Ministre a rendu possible la formation sur le temps des congés. La rémunération prévue ici ne saurait gommer l'offense faite à la profession que l'on voudrait mettre à genou. Le service public d'orientation est gravement attaqué au travers du rapport Charvet et des conventions régionales qui se dessinent. Nous rappellerons ici **notre attachement à un service public d'éducation**, en mesure, sur l'ensemble du territoire, d'aider tous les élèves à construire leur parcours de formation avec l'aide de spécialistes de l'orientation, indépendants, capables de leur fournir une information objective, fiable, capables aussi de tenir compte de la problématique de la maturation du projet chez l'adolescent. L'orientation n'a jamais été un enjeu aussi fort qu'aujourd'hui dans le contexte de nécessaire démocratisation et diversification des parcours, dans le contexte de la réforme du lycée et de la voie professionnelle. Elle doit rester une priorité du service public d'éducation.

Nous évoquons à l'instant les réformes du lycée et du baccalauréat, de la voie professionnelle également. Avant tout, nous nous devons de dénoncer les conditions de la rentrée 2019 dans les écoles et établissements de notre académie.

Dans le second degré, les documents fournis ici manifestent la logique d'austérité qui est à l'oeuvre alors même que les effectifs en collège ont beaucoup augmenté. Les moyens en heures postes baissent et sont pour partie seulement compensés par l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires. Le décret sur la seconde heure imposable à la profession a, là encore, été perçu comme un acte de défiance. Les personnels voient leurs conditions de travail se dégrader encore, leur santé s'altérer. La fuite en avant que représente le **budget 2020 dont nous venons de prendre connaissance ne présage rien de bon par les suppressions de postes qu'il orchestre dans le second degré encore.**

Dans le premier degré, les enseignantes et les enseignants, qu'ils soient en charge de la direction d'école ou

pas, se sentent déjà débordés tant par le nombre de réunions que par les injonctions qui se multiplient : trop de demandes administratives, trop d'obligations, pas assez de temps de concertation, pas suffisamment de reconnaissance, et déjà beaucoup trop d'exigences ou de critiques des familles dans de nombreuses écoles.

Les évaluations nationales de CP et CE1, malgré le toilettage opéré, restent un outil au service de la communication ministérielle mais peu utile à l'enseignement et aux élèves. Le temps de passation, de remontée des résultats et de communication aux familles s'ajoute encore aux tâches imposées par la rentrée.

Une forte déception s'exprime également sur le contenu des animations pédagogiques centrées sur math français et placées notamment sur les seules demi-journées du mercredi indispensables pour les rendez-vous personnels et le temps de préparation de la classe.

Il est plus que temps de revoir le temps devant élèves, de supprimer l'heure d'Aide Pédagogique Complémentaire, de proposer de la formation continue non pas en plus mais bien sur le temps de travail et de permettre aux équipes de se recentrer sur leur mission d'enseignement.

Dans les collèges, les effectifs par classe ne cessent d'augmenter. L'inclusion se fait dans des conditions déplorables quand le Ministre l'affiche comme une grande cause. Quelques collèges de notre académie ont connu des actions de grève autour de ces questions de rentrée.

Dans les lycées généraux et technologiques, après le chaos de la session de bac 2019 dont le Ministre est seul responsable, **la réforme se met en place avec une brutalité sans égal**. Jamais autant d'élèves n'ont manifesté leur volonté de changer de filière ou de spécialité qu'en ce début d'année, souvent découragés par l'exigence des programmes de spécialités et le flou qui entoure les épreuves du baccalauréat. Ils sont pour beaucoup inquiets de la multiplicité des épreuves auxquelles ils seront soumis, alors que le Ministre ose parler de simplification de l'examen. Il suffit de voir pourtant à quoi ressemble le calendrier pédagogique d'un établissement scolaire pour se rendre compte que l'on a paradoxalement orchestré la désorganisation, pris le risque d'amputer gravement le temps de formation des élèves à force d'épreuves. Les enseignants sont épuisés par la rédaction des programmes qui les a occupés une bonne partie des vacances scolaires. La complexité de la procédure de commande des manuels, telle que voulue par la Région, fait que beaucoup d'élèves encore n'ont pas ces manuels. Plus grave, les enseignants sont préoccupés par les conditions de mise en œuvre des E3C, parce qu'à ce jour ces conditions n'ont pas toujours été précisées dans les établissements, parce que surtout ces mêmes conditions confirment leurs doutes sur la fin du caractère national du baccalauréat. C'est la raison pour laquelle **le Snes-Fsu demande l'annulation de la première session d'E3C et la transformation des épreuves d'E3C en épreuves nationales**. Il en va de la valeur de ce diplôme, de l'avenir de nos jeunes. Car **Parcoursup dans sa logique de tri social, se chargera de creuser encore les inégalités** comme on le voit déjà ici avec les chiffres inacceptables de l'orientation des bacheliers technologiques. La réalité de la réforme du lycée et du baccalauréat est donc bien plus sinistre que ce que la communication institutionnelle veut nous laisser croire. La préparation de rentrée 2020 s'annonce plus épineuse encore, qu'il s'agisse des structures au regard des choix des élèves, des emplois du temps avec la généralisation de la réforme au niveau Terminale.

Dans la **voie professionnelle, le démantèlement** se poursuit et ce n'est pas le projet de la carte des formations de la voie professionnelle présenté lors de ce CTA qui nous permet de dire le contraire...

Les nouvelles dispositions comme la co-intervention et le chef d'œuvre aggravent et dégradent les conditions de travail des personnels, d'autant que dans notre académie la mise en place du chef d'œuvre en CAP se fait sans respecter les grilles horaires. En bac pro, l'an prochain, comment seront abondées les heures « chef d'œuvre », du fait de l'ambiguïté du décret ? Seront-elles prises aussi sur les volumes complémentaires, ce qui limitera les possibilités de dédoublement et nuira à la qualité de l'enseignement ?

La mise en place des familles de métiers nécessite une relecture des référentiels pour en dégager les compétences communes... Mais elles vont surtout permettre de regrouper les sections et favoriser la suppression des postes en remplissant les classes au maximum. La spécialisation à un métier sera repoussée

en classe de première, compliquant toujours plus l'insertion des jeunes.

Nous avons vu dans un passé récent les conséquences de la non spécialisation d'une formation, avec le regroupement en 2011 des Bacs pro Comptabilité et Secrétariat qui ont été fusionnés en un seul Bac Gestion-Administration (GA), supprimant par exemple les notions de comptabilité. L'insertion professionnelle des élèves a été dégradée. Et aujourd'hui, le ministre considère qu'il y a trop d'élèves en Bac pro GA et que la formation n'est pas adaptée. On réduit et ferme donc des formations, 3 encore dans notre académie pour la rentrée prochaine.

Le plan social dans la filière GA (qui change encore une fois de nom en 2020 Bac pro Assistant à la Gestion des Organisations AGO) qui découle de ces fermetures est également source d'une très vive inquiétude : de nombreux collègues de cette filière n'auront d'autre avenir que celui d'une mobilité fonctionnelle ou géographique imposée. Sans parler des élèves (souvent des jeunes filles) qui n'ont plus de possibilités de formation du fait de la pauvreté de la carte des formations professionnelles proposée.

Pendant les congés d'été, le ministère a publié un nouveau vade-mecum "Développer l'apprentissage à l'Éducation nationale".

Il décline les modalités de la mise en place de l'apprentissage dans les lycées. Ce vade-mecum confirme la méthode autoritariste du Ministre. Les personnels et les Conseils d'Administration sont désormais dépossédés de leur pouvoir de décision : la consultation du CA n'est plus obligatoire pour ouvrir une Unité de Formation en Apprentissage (UFA). C'est le chef d'établissement qui décide seul de la signature d'une convention entre un CFA et l'EPL. L'autonomie des établissements devient toujours plus l'autonomie des chefs. Pour la mise en œuvre, deux processus sont déterminants : la mixité et l'individualisation des parcours. La CGT Educ'action et la FSU déplorent que l'expertise des enseignants soit encore une fois dédaignée.

Ce vade-mecum définit l'organisation du mixage des parcours et des publics, imposant la cohabitation dans la même classe d'élèves, d'apprentis et de stagiaires de la formation continue. On y découvre que l'apprentissage devient la pierre angulaire de toute l'organisation. L'emploi du temps des apprentis, par exemple, détermine l'emploi du temps des scolaires. L'individualisation des parcours, avec positionnement de chaque entrant, implique la modularisation des apprentissages et leur validation par blocs de compétences. Des accueils en cours d'année sont prévus, les entrées et les sorties permanentes vont se généraliser. Le résultat en sera clairement un alourdissement de la charge de travail pour tous, une dégradation des conditions de travail des personnels et d'études des élèves. Actant qu'une « certaine flexibilité des services sera à prévoir », c'est une attaque directe du statut des PLP et de leurs services hebdomadaires. La menace d'annualisation et la remise en cause des 18h hebdomadaires, que nous dénonçons, se confirme.

Le vade-mecum valide la redéfinition du rôle de l'enseignement professionnel dans les lycées : celui de procéder au tri et à la sélection pour l'entrée en apprentissage. C'est un changement radical du sens du métier des PLP ! Cela ne fait que confirmer le coup de force du ministère, alors que toutes les études sérieuses montrent que l'apprentissage n'est pas une meilleure voie d'insertion et reste une voie discriminante.

Pour la FSU et CGT Educ'Action le service public d'éducation sous statut scolaire reste le seul garant de l'égalité d'accès pour tous à une formation professionnelle de qualité permettant de s'insérer durablement ou de poursuivre des études !

Le Ministre de l'Education Nationale prendrait une lourde responsabilité à perdurer dans la voie de la surdit   à l'  gard des multiples revendications des professions que nous repr  sentons.